

"Passerelle DPX"

une braderie de printemps surprenante



La vie d'une Direction Métier, comme celle de la Traction, est maintenant bien rythmée par les besoins et les multiples imaginations des Activités.

Par exemple : les annonces dans les trains (en cabine arrière et parfois même en cabine de conduite), les ADJOINTS DPX dans le cadre des petits collectifs par Transilien en Ile de France qui « accompagnent ». Les Activités ne manquent pas d'imaginaires et nous ne sommes pas à une surprise prêt !

Mais, depuis quelques jours, un document de présentation incluant un dossier de candidature a vu le jour : il s'appelle "Passerelle DPX". Toutefois, l'UNSA-Ferroviaire s'interroge :

- ✓ Pourquoi n'avons-nous jamais été informés formellement du projet, avant la diffusion de cette communication ? La Direction ne souhaitait-elle pas connaître notre réaction ?
- ✓ Comment expliquer qu'on formera en moins de temps un agent venant d'un autre service et n'ayant aucune compétence dans la conduite des trains ? En sachant que nos ADC sont formés en 3 ans minimum (En passant de CREL au TB1)...
- ✓ Quelle crédibilité auront ces « nouveaux DPX » devant un ADC expérimenté ?

L'UNSA-Ferroviaire s'étonne, puisque dans le support du Groupe de Travail « Parcours Professionnel » du 13 avril 2017, il n'a jamais été évoquée la moindre ligne concernant cette évolution, mise à part l'ouverture de 8 places du métier de DPX Conduite.



UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65
E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org



L'UNSA-Ferroviaire s'interroge sur la cible visée par la Direction des Métiers de la Traction :

- ✓ les Responsables d'Équipe Trains (RET) ?
- ✓ les Agents d'Escale ?
- ✓ des Responsables d'Équipe du Matériel ?



L'UNSA-Ferroviaire demande pourquoi avoir fait le choix de ne pas privilégier les Agents De Conduite (ADC), étant donné qu'un dispositif de détection a été présenté et mis en place il y a quelques mois !

Pour l'UNSA-Ferroviaire, il faut impérativement que la Direction des métiers de la Traction donne envie aux ADC de devenir des Cadres Transport Traction (CTT), avant d'entamer des solutions comme "Passerelle DPX".

À cela, de nombreuses interrogations restent en suspens :

- ✓ Il n'est également que peu fait mention de la Direction de la Traction dans ce document,
- ✓ est-ce que ce document est passé par les fourches caudines de TMS ?
- ✓ est-ce que ce document est basé sur un Référentiel Traction ?

Pour l'UNSA-Ferroviaire, l'initiative d'expérimentation de la Direction des métiers de la Traction semble novatrice, mais il faut impérativement prendre garde à la cohabitation des CTT Experts et des DPX Traction. En effet, il ne sera pas question en Établissement que les CTT réalisent le travail des « nouveaux DPX » Traction.

L'UNSA-Ferroviaire rappelle que le métier de Cadre Transport Traction est de prioriser le terrain, notamment en cabine de conduite, avec les agents. L'UNSA-Ferroviaire demande également une partie administrative moins prégnante dans le quotidien des CTT.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, il ne sera maintenant plus question pour les Établissements Traction de pénaliser, sans vouloir détacher, les CTT souhaitant partir de la Traction pour voguer vers d'autres Univers.

